



VILLE
DU PUY EN
VELAY

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230411-DEL_2023_0079-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 06 avril 2023**

Délibération n° 41

Date de la Convocation :
vendredi 31 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le six avril à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
14/04/2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration :

Monsieur Pascal BERTRAND à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Catherine CHALAYE, Madame Celline GACON à Madame Michelle CHAUMET, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e) :

Monsieur François CHATAING

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 23H40

Rédacteur : Corinne BLEU Animations Culturelles

Objet :	Convention de mandat / Encaissement des recettes du Rocher Corneille / Statue Notre Dame de France du Puy-en-Velay par l'Office de Tourisme de l'Agglomération du Puy-en-Velay - Avenant n° 3
----------------	---

Rapporteur : Catherine CHALAYE

Dans le cadre du développement et de la commercialisation de son offre touristique, la ville du Puy-en-Velay a souhaité confier par délibération du 6 Juin 2020, un mandat à l'Office de Tourisme de l'Agglomération du Puy-en-Velay afin de lui offrir la possibilité de vendre des billets unitaires de ses sites et monuments, par convention d'une durée d'un an. Il s'agissait, en effet, de créer un nouveau lieu de distribution en sus de la billetterie sur site du Rocher Corneille, afin d'accroître la visibilité et l'attractivité du lieu.

Cette convention a fait l'objet d'un deuxième avenant pour prolonger le mandat de mandat du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le
ID : 043-214301574-20230411-DEL_2023_0079-DE

Il vous est proposé de poursuivre ce mandat de vente et de prolonger la durée de la convention de mandat d'un an, soit du 1er Juillet 2023 au 30 Juin 2024.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 27/03/2023

A reçu un avis favorable en Commission Animations Culturelles - Vie associative du 24/03/2023

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'avenant n°3 de la convention de mandat prévoyant la vente de billets à l'unité pour le site du Rocher Corneille par le biais de l'Office de Tourisme à compter du 1er Juillet 2023 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 30 Juin 2024.

VOTE : UNANIMITÉ
Pas de participation au vote : 1
Corinne GONCALVES

Signé le 6 avril 2023,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 06 avril
2023